Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 16 (1871)

Heft: 4

Artikel: Guerre franco-allemande

Autor: Orléans, F. d'

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-332675

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE.

Lausanne, 26 janvier. Les nouvelles de Paris portent qu'une grande sortie a enfin été tentée le 19 sous les ordres directs du général Trochu, qui, à cet effet, avait remis intérimairement sa charge de gouverneur de Paris au général Le Flô. Cette opération n'a pas eu plus de succès que celle de Champigny, et elle a amené la démission du commandant en chef, remplacé par le général Vinoy.

Voici le rapport officiel français sur cette affaire :

Les rapports des commandants de colonnes sur la journée d'hier ne sont pas encore tous parvenus au gouverneur; il croit cependant pouvoir donner dès à présent un aperçu général des opérations qui se sont accomplies le 19 janvier.

L'armée était partagée en trois colonnes principales, composées de troupes de ligne, de garde mobile et de garde nationale mobilisée incorporées dans les brigades. Celle de gauche, sous les ordres du général Vinoy, devait enlever la redoute de Montretout, les maisons de Béarn, Pozzo di Borgo, Armengaud et Zimmermann; celle du centre, général de Bellemare, avait pour objectif la partie Est du plateau

de la Bergerie.

Celle de droite, commandée par le général Ducrot, devait opérer sur la partie Ouest du parc de Buzenval, en même temps qu'elle devait attaquer Longboyaux, pour se porter sur le haras Lupin. Toutes les voies de communiquation ayant accès dans la presqu'île de Genevilliers, y compris les chemins de fer, ont été employées pour la concentration de ces forces considérables, et, comme l'attaque devait avoir lieu dès le matin, la droite qui avait un chemin extrêmement long (12 kilomètres) à parcourir au milieu de la nuit, sur une voie ferrée qui se trouva obstruée et sur une route qu'occupait une colonne d'artillerie égarée, ne put parvenir à son point de réunion qu'après l'attaque commencée à gauche et au centre.

Dès onze heures du matin, la redoute de Montretout et les maisons indiquées précédemment avaient été conquises sur l'ennemi qui laissa entre nos mains soi-

xante prisonniers.

Le général de Bellemare était parvenu sur la crête de la Bergerie, après s'être emparé de la maison dite du curé, mais en attendant que sa droite fût appuyée, il dut employer une partie de sa réserve pour se maintenir sur les positions dont il s'était emparé. Pendant ce temps, la colonne du général Ducrot entrait en ligne. Sa droite, établie à Rueil, fut canonnée de l'autre côté de la Seine par des batteries formidables contrebattues par l'artillerie qu'elle avait à sa disposition et par le Mont-Valérien.

L'action s'engagea vivement sur la pente de Longboyau, où elle rencontra une résistance acharnée, en arrière de murs et de maisons crénelées qui bordent le parc. Plusieurs fois de suite, le général Ducrot ramena à l'attaque les troupes de

ligne et de la garde nationale, sans pouvoir gagner du terrain de ce côté. Vers quatre heures, un retour offensif de l'ennemi entre le centre et la gauche de nos positions, exécuté avec une violence extrême, fit reculer nos troupes, qui, cependant, se reportèrent en avant vers la fin de la journée. La crête fut encore une fois reconquise, mais la nuit arrivait, et l'impossibilité d'amener de l'artillerie pour constituer un établissement solide sur des terrains déformés, arrêta nos efforts.

Dans cette situation, il devenait dangereux d'attendre, sur ces positions si chèrement acquises, une attaque de l'ennemi qui, amenant des forces de toutes parts, ne devait pas manquer de se produire dès le lendemain matin. Les troupes étaient harrassées par douze heures de combat et par les marches des nuits précédentes employées à dérober les mouvements de concentration; on se retira alors en arrière, dans les tranchées, entre les maisons Crochard et le Mont-Valérien.

Nos pertes sont sérieuses; mais d'après le récit des prisonniers prussiens, l'ennemi en a subi de considérables. Il ne pouvait en être autrement après une lutte acharnée qui, commencée au point du jour, n'était pas encore terminée à la nuit

close.

C'est la première fois que l'on a pu voir, réunis sur un même champ de bataille, en rase campagne, des groupes de citoyens unis à des troupes de ligne, marchant contre un ennemi retranché dans des positions aussi difficiles; la garde nationale de Paris partage avec l'armée l'honneur de les avoir abordées avec courage, au prix

de sacrifices dont le pays leur sera profondément reconnaissant

Si la bataille du 19 janvier n'a pas donné les résultats que Paris en pouvait attendre, elle est l'un de ceux qui témoignent le plus hautement de la virilité des défenseurs de la capitale.

Cet échec aurait précipité les événements et amené l'ouverture de négociations non seulement en vue de la capitulation de Paris avec liberté et honneurs de la guerre pour la garnison, mais en vue de la paix.

Voici du reste les conditions principales qui auraient été posées par M. de Bismark à M. Jules Favre, et que celui-ci n'a pas cru jus-

qu'ici pouvoir accepter:

1º Les troupes françaises évacueront les forts de Paris qui seront remis aux troupes allemandes chargées de les occuper;

2º Les troupes françaises de ligne et les gardes mobiles se constitueront prison

niers de guerre et seront conduits en Allemagne;

3. La garde nationale de Paris ne sera pas désarmée. La garde de la ville lui sera confiée;

4. L'Allemagne recevra l'Alsace et la Lorraine qui lui seront cédées par la France;

5º Les troupes allemandes occuperont la Champagne jusqu'au paiement des frais de guerre que la France s'engage à rembourser à l'Allemagne;

6º La France décidera librement sur la forme de gouvernement qu'il lui convient d'adopter.

Entre deux salves de bombardement, qu'il dirige autant que possible lui-même, dit le *Times*, le roi Guillaume s'est fait proclamer empereur d'Allemagne. La cérémonie a eu lieu le 18 janvier à Versailles.

Dans l'Est les choses en sont encore à peu près sur le même pied qu'au 18 janvier. Bourbaki a massé des forces imposantes, 70,000 hommes, dit-on, entre Clerval et Pierrefontaine; il a reculé pour diviser les forces ennemies et il se porterait de nouveau sur Belfort le long de la frontière suisse. Sa route le conduit de Pont-de-Roide par Abbévillers sur Croix et Delle.

En même temps Garibaldi triomphe à Dijon; il a brillamment repoussé un corps d'une vingtaine de mille hommes, en lui infligeant de fortes pertes et en lui capturant un drapeau; il a adressé à ses

troupes victorieuses l'ordre du jour suivant :

Dijon, 23 jauvier 1871.

Aux braves de l'armée des Vosges.

Eh bien! vous les avez revus les talons des terribles soldats de Guillaume, jeunes fils de la Liberté!

Dans deux jours de combats acharnés, vous avez écrit une page glorieuse pour les annales de la République, et les opprimés de la grande famille humaine salueront en vous, encore une fois, les nobles champions du droit et de la justice.

Vous avez vaincu les troupes les plus aguerries du monde, et cependant vous n'avez pas exactement rempli les règles qui donnent l'avantage dans la bataille.

Les nouvelles armes de précision exigent une tactique plus rigoureuse dans les lignes de tirailleurs; vous vous massez trop, vous ne profitez pas assez des accidents de terrain, et vous ne conservez pas le sangfroid indispensable en présence de l'ennemi, de manière que vous faites toujours peu de prisonniers, vous avez beaucoup plus de blessés et l'ennemi plus astucieux que vous, maintient, malgré votre bravoure, une supériorité qu'il ne devrait pas avoir.

La conduite des-officiers envers les soldats laisse beaucoup à désirer; à quelques exceptions près, les officiers ne s'occupent pas assez de l'instruction des miliciens, de leur propreté, de la bonne tenue de leurs armes, et enfin de leurs procédés en-

vers les habitants qui sont bons pour nous et que nous devons considérer comme des frères.

Enfin, soyez diligents et affectueux entre vous, comme vous êtes braves; acquérez l'amour des populations dont vous êtes les défenseurs et les soutiens, et bientôt nous secouerons, jusqu'à l'anéantir, le trône vermoulu et sanglant du despotisme; et nous fonderons sur le sol hospitalier de notre belle France le pacte sacré de la fraternité des nations.

En revanche les Prussiens ont su effectuer dans ces parages une avantageuse et hardie opération, un vrai raid américain, le premier de la campagne. Une colonne mobile de 4 à 5 mille hommes seulement, mais suivie à quelques journées de forces plus considérables, s'est avancée de Gray sur Dôle, puis sur l'important carrefour ferré de Mouchard, coupant ainsi les communications directes de Bourbaki avec Garibaldi et même avec Lyon par le chemin de fer des Dombes, ce qui tendrait à faire croire que Garibaldi, à Dijon, aurait repoussé une portion importante de cette entreprise capitale ou une démonstration.

Sans doute les forces françaises actuellement à Lyon, à Dijon et à Besançon, s'empresseront de parer à ce désagréable contre-temps; il ne leur sera pas difficile d'y réussir. En y mettant quelque promptitude elles peuvent même espérer de châtier et de capturer les avantgardes prussiennes ou de les rejeter sur la Suisse. Si au contraire celles-ci pouvaient être jointes par leurs soutiens, la fâcheuse situation de Bourbaki s'empirerait notablement. Il serait forcé d'aller de l'avant coûte que coûte, ou de s'acculer à Besançon, qui deviendrait sans doute un autre Metz sinon un Sedan.

La gravité de ces événements militaires ne saurait faire passer sous silence l'incident diplomatique produit par le bombardement de Paris. Les représentants des gouvernements étrangers, réunis chez le ministre suisse, doyen du corps, ont adressé au gouvernement prussien la réclamation suivante :

A son excellence M. le comte de Bismark-Schænhausen, chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord, etc., ètc., à Versailles.

Monsieur le comte,

Depuis plusieurs jours, des obus en grand nombre, partant des localités occupées par les troupes assiégeantes, ont pénétré jusque dans l'intérieur de la ville de Paris. Des femmes, des enfants, des malades ont été frappés. Parmi les victimes, plusieurs appartiennent aux Etats neutres. La vie et la propriété des personnes de toute nationalité établies à Paris, se trouvent continuellement mises en péril.

Ces faits sont survenus sans que les soussignés, dont la plupart n'ont en ce moment d'autre mission à Paris que de veiller à la sécurité et aux intérêts de leurs nationaux, aient été, par une dénonciation préalable, mis en mesure de prévenir ceux-ci contre les dangers dont ils sont menacés, et auxquels des motifs de force majeure, notamment des difficultés imposées à leur départ par les belligérants, les

ont empêché de se soustraire.

En présence d'événements d'un caractère aussi grave, les membres du corps diplomatique présents à Paris, auxquels se sont joints, en l'absence de leurs ambassades et légations respectives, les membres soussignés du corps consulaire, ont jugé nécessaire, dans le sentiment de leur responsabilité envers leurs gouvernements, et pénétrés des devoirs qui leur incombent envers leurs nationaux, de se consulter sur les résolutions à prendre.

Ces délibérations ont amené les soussignés à la résolution unanime de demander que, conformément aux principes et aux usages reconnus du droit des gens, des mesures soient prises pour permettre à leurs nationaux de se mettre à l'abri, eux

et leurs propriétés.

En exprimant avec confiance l'espoir que Votre excellence voudra bien intervenir auprès des autorités militaires dans le sens de leur demande les soussignés saississent cette occasion pour vous prier d'accepter, M. le comte, les assurances de leur très haute considération.

Paris, le 13 janvier 1871.

Signé: Kern, ministre de la Confédération suisse; baron Adelsward, ministre de Suède et Norvége; comte de Moltke-Hitfeld, ministre de Danemark; baron Beyens, ministre de Belgique; baron de Zuylen de Nyevelt, ministre des Pays-Bas; Washburne, ministre des Etats-Unis; Balivian y Roxas, ministre de la Bolivie; duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Saint Marin et Monaco; Henrique Luiz Ratton, chargé d'affaires de S. M. l'empereur du Brésil; Jullio Thirrion, chargé d'affaires par intérim de la République Dominicaine; Husny, attaché militaire et chargé des affaires de Turquie; Lopez de Absebermenci, chargé d'affaires de Honduras et du Salvador; C. Bonifas, chargé d'affaires du Pérou; baron G. de Rothschild, consul général d'Autriche-Hongrie; baron Th. de Fælkersam, consul général de Russie; José M. Calvoy, consul d'Espagne; L Cerutti, consul général d'Italie; Joaquin Provenca Viera, consul général du Portugal; George a Vuces, vice-consul général de Grèce.

A cette note M. de Bismark a répondu, de Versailles en date du 17 janvier, par une fin de non recevoir motivée sur les exigences de la situation militaire, situation que les dépêches officielles prussiennes représentent cependant constamment sous les couleurs les plus favorables.

On attend avec une certaine anxiété la décision des gouvernements intéressés. Quoiqu'il en soit les populations suisses seront reconnaissantes à M. Kern de l'honorable initiative qu'il a prise en cette circonstance.

Dans l'ouest les forces principales du prince Frédéric-Charles paraissent abandonner Chanzy pour le moment et se replier vers Paris, retraite que les bulletins français sont en train de considérer comme un avantage!

Dans le nord les débris de l'armée de Faidherbe se reforment à Lille, où M. Gambetta s'est rendu et a remonté le moral des populations et des combattants par d'éloquents et énergiques discours

prêchant la guerre à outrance.

29 janvier. Une émeute a éclaté à Paris le 22 janvier, provoquée par les amis de Flourens, qui ont arraché de prison le célèbre agitateur. Des coups de fusil ont été échangés sur la place de l'Hôtel de ville, à la suite desquels une trentaine de personnes étaient hors de combat. Force est restée au gouvernement, qui a suspendu les clubs et supprimé les journaux le Réveil et le Combat.

31 janvier. Un armistice a été conclu le 28 au soir à Versailles entre MM. de Bismark et Jules Favre. Voici dans quels termes officiels

cette événement est publié de part et d'autre :

Berlin, 29. — L'empereur annonce de Versailles à l'impératrice : « Hier soir un armistice de trois semaines a été signé ; la ligne et les mobiles prisonniers sont internés dans Paris. La garde nationale sédentaire maintiendra l'ordre. Nous occuperons les forts. Paris reste cerné et peut se ravitailler lorsque les armes auront éte livrées. Une assemblée constituante se rassemblera dans les quinze jours à Bordeaux. Les armées en campagne conserveront leurs positions respectives avec des zones neutres.

« C'est la récompense bénie du patriotisme, du courage héroïque et des grands sacrifices de l'Allemagne. Je remercie Dieu pour cette grâce nouvelle. Puisse la paix bientôt suivre. »

Bordeaux, le 29. — Dépêche transmise à tous les préfets et généraux.

Versailles, le 28, 11 h. 25 du soir. — Jules Favre, ministre de l'extérieur, à

la délégation de Bordeaux :

« Nous avons conclu un traité avec le comte de Bismark. Armistice de 21 jours. Il est convenu que dans quinze jours l'assemblée nationale est appelée à Bordeaux. Communiquez ces nouvelles à la France. Ratifiez l'armistice Appelez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement part pour Bordeaux. »

D'après divers bruits Paris paierait une contribution de guerre de 200 millions de francs.

On dit aussi que Belfort et les forces opérant dans la région de cette place ne seraient pas comprises dans l'armistice. L'armée de Bourbaki, dont la principale ligne de retraite, le chemin de fer de Besançon-Lyon par Lons-le-Saunier et les Dombes, est complétement coupée par les Prussiens à Salins, Arbois, Poligny et environs, opère une difficile retraite sur Lyon, vivement poursuivie par Werder, en même temps que traquée par les forces prussiennes de plus en plus nombreuses s'avançant de Dôle. Le général Bourbaki, blessé, a remis le commandement en chef au général Clinchamp, qui essaie de diriger le gros de ses troupes par la route de Pontarlier, Mouthe, Foncine, devant l'amener dans le Pays-de-Gex par les Rousses ou par St-Claude.

On espère entr'autres qu'il ne sera pas déjà prévenu par l'ennemi aux carrefours de Foncine et de St-Laurent, cas dans lequel il devrait se faire jour de vive force ou se rejeter en Suisse par la Vallée-du-

Lac-de-Joux ou par St-Cergues.

1er février. Le gros de l'armée française de l'Est, environ 80 mille hommes, croit-on, entre en Suisse par Pontarlier à la suite d'un traité de désarmement et d'internement signé à la frontière des Verrières. Ces prisonniers de guerre seront répartis et casernés dans tous

les Cantons. Vaud en garde huit mille.

3 février. Le nombre des prisonniers français entrés en Suisse par les divers passages du Jura monte, dit-on, à 70 mille hommes, avec environ 200 canons et 4 à 5 mille chevaux. C'est là un grave événement et dont quelques-uns de nos journaux, tirés de leurs douces habitudes, commencent à gémir protondément. Nous ne saurions point considérer la chose d'un œil aussi larmoyant; nous y voyons au contraire un événement favorable et devant contribuer à fortifier la position neutre de la Suisse, soit d'une manière générale en ce qu'il prouve que nous savons faire respecter réeltement notre territoire, soit d'une manière spéciale en ce qu'il nous fournit, contre les menaces de la France, tant redoutées dans certains parages fédéraux, un bon nombre d'otages, et contre l'Allemagne un renfort en matériel et en personnel qui pourrait être fort précieux en cas de danger.

Du reste le Conseil fédéral demande à Berlin et à Paris le rapatrie-

ment de ces individus.

Le prince de Joinville a adressé au *Times* la lettre suivante qui rectifie quelques lignes en partie erronées de notre dernier numéro:

Monsieur, — La publicité du *Times* est trop grande pour qu'il me soit possible de laisser accréditer sans rectification le récit que vous donnez aujourd'hui de mon arrestation au Mans, et des circonstances qui l'ont amenée.

Voici les faits:

J'étais en France depuis le mois d'octobre. J'étais aller pour offrir de nouveau mes services au gouvernement républicain, et lui indiquer ce que avec son aveu je croyais pouvoir faire utilement pour la défense de mon pays.

Il me fut répondu que je ne pouvais que créer des embarras.

Je n'ai plus songé dès lors qu'à faire anonymement mon devoir de Français et

de soldat.

Il est vrai que je suis allé demander au général d'Aurelle de me donner, sous un nom d'emprunt, une place dans les rangs de l'armée de la Loire. Il est vrai aussi qu'il n'a pas cru pouvoir me l'accorder, et que ce n'est qu'en spectateur que j'ai assisté au désastre d'Orléans.

Mais lorsque plus tard j'ai fait la même demande au général Chanzy, elle a été accueillie Seulement, en m'acceptant au nombre de ses soldats, le loyal général a cru devoir informer M. Gambetta de ma présence à l'armée, et lui demander de

confirmer sa décision.

C'est en réponse à cette demande que j'ai été arrêté le 13 janvier par un commissaire de police, conduit à la préfecture du Mans, où on m'a retenu cinq jours,

et enfin embarqué à Saint-Malo pour l'Angleterre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, quels que soient les sentiments que j'ai éprouvés en étant arraché d'une armée française la veille d'une bataille, je n'ai tenu aucun des propos que l'on me prête sur M. Gambetta, que je n'ai jamais vu.

Agréez, etc.

Twickenham, le 24 janvier.

Fr. d'Orléans, prince de Joinville.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

On nous écrit de la Suisse orientale :

Je viens réclamer votre attention sur un objet qui intéresse nos affaires militaires: je veux parler du curieux jugement porté par le haut Conseil fédéral sur la prétendue incapacité des officiers de l'état-major fédéral. On lit dans le n° 55 de la Feuille fédérale suisse, édition française, aux pages 1057 et 1058, à propos de la demande faite aux Chambres de crédits supplémentaires, les lignes suivantes:

« L'instruction de l'état-major général, à la capacité duquel se rattachent tant « d'intérêts, est chez nous beaucoup moins soignée que celle des autres armes, à « tel point que, sans parler de bien des choix malheureux, les officiers de l'état- « major général sont de beaucoup inférieurs aux officiers de troupes. »

Cela me semble un peu fort.

Si quelques officiers d'état-major sont incapables, on doit s'en débarasser franchement, sans infliger un blâme général à tout un corps qui contient aussi des hommes dévoués et capables.

Plus que tout autre, l'état-major fédéral doit jouir de l'estime et de la confiance

de la troupe.

Après ce que le Conseil fédéral en dit si publiquement et si légèrement, comment les pauvres soldats pourront-ils se confier en leurs chefs? Selon ma manière de voir ce n'est pas un traitement semblable qui peut engager l'officier à rester dans l'état-major et à remplir convenablement sa tâche, comme aussi à s'occuper du développement et du progrès de ce corps.

A. B.

L'organisation des compagnies de carabiniers en bataillons se poursuit activement; elle donne vingt-un bataillons qui seront vraiment l'élite de l'armée fédérale.

Ayant été avisé de la retraite de l'armée française de l'Est sur Lyon en longeant la frontière suisse et de l'arrivée à Pontarlier de corps fort débandés, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a cru devoir prendre des mesures pour la garde des passages-frontières de Vallorbes, Ste-Croix et St-Cergues. Les contingents